

UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
TARIFS VAE et VES* DES DIPLOMES NATIONAUX
A COMPTE DU 14/03/2023

Validation du CA du 14 mars 2023

* VAE : Validation des acquis de l'expérience / VES : Validation des études supérieures

Bénéficiaire	Prise en charge	Prestation accompagnement pédagogique (facultatif)	Prestation jury (obligatoire)	Montant total	Prestation accompagnement renforcé (facultatif)	Prestation d'accompagnement méthodologique seul (4)	Prestation 2e Jury ou Jury VES	Frais d'abandon (5)
Bénéficiaire du RSA (1)	Avec ou sans prise en charge d'un organisme	0 €			x	500 €	800 €	x
Demandeurs d'emploi (2)	Avec ou sans prise en charge d'un organisme y compris pour les financements "Chéquier VAE"	800 €	640 € (3)	1 440 €	1 200 €	500 €	800 €	x
Autre statut	Sans prise en charge d'un organisme	1 200 €	800 €	2 000 €	X	500 €	800 €	500 €
	Avec prise en charge d'un organisme	2 400 €	1 600 €	4 000 €	X	500 €	800 €	500 €

Précisions des montants et modalités d'application des tarifs VAE

Tarifs auxquels s'ajoute le paiement des droits d'inscription en vigueur pour tous les candidats, quel que soit leur profil.

En cas de prise en charge partielle, la différence entre le tarif et la prise en charge est facturé à l'entreprise (en totalité) ou au candidat (dans la limite du tarif individuel).

(1) Candidat justifiant d'une attestation d'inscription au RSA de moins de 3 mois

(2) Candidat justifiant d'une attestation d'inscription au Pôle emploi de moins de 3 mois

(3) Pour les chèquiers VAE, plafond de 640€ pris en charge par Pôle Emploi pour les frais annexes dont les frais de validation (jury) et droits d'inscription, se référer à la prise en charge

(4) Un accompagnement méthodologique assuré par le conseiller VAE de l'Université est proposé pour les candidats **ne bénéficiant pas d'un accompagnement pédagogique**

(5) Les frais d'abandon sont facturés au candidat uniquement si l'Université n'a rien perçu